

REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU
2 novembre 2021

Présents : M. NICOLAS, M. BUSSEZ, M. LORRAIN, M. BERTRAND, M. RAULOT et Mme CHAVRELLE

Absents excusés : M. JEUKENS pouvoir à M. BUSSEZ, M. FRANCOIS pouvoir à M. NICOLAS

M. BUSSEZ est nommé secrétaire à l'unanimité des présents

1) Délibération : Tarifs concession cimetière

Le maire indique que les concessions perpétuelles sont dorénavant proscrites par la loi. Il est donc proposé de revoir le fonctionnement du cimetière en proposant des concessions pour 15, 30 et 50 ans.

Cette limite de 50 ans permet de retrouver plus facilement les héritiers et familles à l'expiration des concessions. Le maire expose qu'une étude menée sur les communes du secteur révèle un large écart entre les tarifs de Loisey et les pratiques constatées.

Le paiement des concessions doit permettre de couvrir :

- *L'entretien du cimetière (allées, murs d'enceintes, végétation etc...)*
- *Les éventuelles extensions nécessaires (ajout de colombarium etc...)*
- *La reprise des anciennes concessions expirées pour lesquelles les héritiers ne souhaitent pas de renouvellement. Pour information, ces reprises de concessions (enlèvement des monuments, exhumations etc..) sont actuellement facturées minimum 500 € par les services funéraires à la charge de la commune.*

Le maire propose donc de revoir les nouveaux tarifs comme suit (déterminés sur la base d'une moyenne constatée dans les autres communes) :

Concession courante :

- *225 € pour 15 ans.*
- *450€ pour 30 ans.*
- *750€ pour 50 ans.*

Case du colombarium :

- *110 € pour 15 ans*
- *220 € pour 30 ans*
- *360 € pour 50 ans.*

Il est proposé de ne pas corréliser ces tarifs aux nombres de défunt réunis dans une même concession comme certaines autres communes recensées.

Commentaires :

M. Bussez rappelle que la commune est tenue d'agrandir si nécessaire la surface du cimetière en cas de besoin. M. le Maire indique que dans notre cas des concessions sont encore libres.

M. Lorrain indique que cette augmentation lui paraît élevée considérant les prix pratiqués jusqu'alors.

Monsieur le Maire indique que ces tarifs s'appliqueront sur les nouvelles concessions et les prochains renouvellements et ne remettent pas en cause les concessions plus anciennes (celles à perpétuité par exemple)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'appliquer les tarifs suivants :

	<i>Prix Concession</i>	<i>Prix Colombarium</i>
<i>15 ans</i>	<i>225 €</i>	<i>110 €</i>
<i>30 ans</i>	<i>450 €</i>	<i>220 €</i>
<i>50 ans</i>	<i>750 €</i>	<i>360 €</i>

2) Parcelle Affouage

Le Maire indique qu'à ce jour (dernier jour d'inscription), une seule personne s'est présentée pour inscription.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des présents, de prolonger le délai d'inscription de deux semaines et de diffuser à nouveau l'information.

3) Organisation des cérémonies du 11 novembre 2021

*Cette année, les mesures sanitaires permettent à la commune d'organiser dans un format plus classique la cérémonie du **11 novembre à 11h00 devant le monument aux morts**. Aussi, le Maire indique que cette année, les enfants de l'école seront à nouveau présents pour déposer un drapeau et chanter la marseillaise à l'issue du discours.*

Le maire indique qu'une gerbe sera commandée et déposée par la commune et qu'un verre de l'amitié pourrait être proposé aux habitants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des présents, de valider la proposition du maire et de proposer un moment de convivialité aux habitants à l'issue de la cérémonie.

4) Vote de la commission d'appel d'offre.

Suite au départ de M. PAPAZOGLU, un titulaire de la commission d'appel d'offre est manquant. Pour mémoire, cette commission doit être composée d'un président, de trois titulaires et de trois suppléants. M. BUSSEZ, ayant pouvoir pour M. JEUKENS indique que celui-ci se porte candidat nouveau suppléant pour cette commission.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des présents, de nommer M. LORRAIN précédemment suppléant comme titulaire de la commission d'appel d'offre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des présents, de nommer M. JEUKENS comme suppléant de la commission d'appel d'offre.

5) Tarifs et règlements de la salle communale

Dans le but d'ouvrir la salle communale à la location, un nouveau règlement a été préparé par M. RAULOT et Mme GIRARD. Le conseil les remercie tous deux pour leur travail.

Le Maire procède à la lecture du règlement proposé.

Remarques émises par les membres du conseil :

- *Article 5 : Il est proposé d'augmenter le prix de caution de 200€ à 500€*
- *Article 6 : Il est décidé d'interdire l'accès à la salle de stockage au locataire et de prévoir dans le cadre de la réservation la mise à disposition du matériel souhaité dans la grande salle.*

- Article 12 : Afin d'assurer la disponibilité du référent élu, celui-ci sera désigné à l'occasion de chaque location.
- Le début des locations se fera à partir de 18h00 le vendredi ou la veille d'une location en semaine (en période scolaire) jusqu'à 18h00 le dernier jour de location.
- Le fonctionnement de la cantine ne doit pas être perturbé par les locations. M. le Maire indique qu'il sera demandé aux personnels communaux de stocker le matériel de la cantine à l'issue du dernier service précédant la location.

Tarifs proposés

WEEK-END (du vendredi 18h au dimanche 18h)

Habitants et associations de LOISEY : 80€

Autres : 250€

WEEK END + Jour férié accolé :

Habitants et associations de LOISEY : 120€

Autres : 375€

JOURNEE EN SEMAINE (en période de congés scolaire uniquement)

Habitants et associations de LOISEY : 40€

Autres : 125€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, par sept voix pour et une abstention (Monsieur BERTRAND), de valider les tarifs et le règlement intérieur présenté sous réserve de la prise en compte des remarques émises ce jour dans le document.

6) Organisation de la SAINT NICOLAS

Le maire indique qu'un spectacle destiné aux enfants de la commune sera organisé le dimanche 5 décembre 2021. Ce spectacle sera financièrement pris en charge par l'association ALFA. Le maire demandera également à l'association si un goûter pour les enfants est prévu à cette occasion.

Comme l'année passée, la commune prendra en charge l'achat des chocolats distribués aux enfants de moins de 12 ans ce jour-là.

7) Noël des anciens

Le maire rappelle que l'année passée, compte tenu de la crise sanitaire, le repas traditionnel avait été remplacé par une distribution de colis à nos aînés.

Aussi, cette année un repas pourrait à nouveau être envisagé. Il est cependant fait remarquer que certains bénéficiaires préfèrent la réception d'un colis à l'organisation d'un repas. Aussi, afin de contenter le plus grand nombre, un questionnaire sera adressé aux aînés du village pour recueillir leurs souhaits et organiser en fin d'année un repas pour ceux qui le désire et la remise d'un colis pour les autres.

8) Bois et chemins.

Messieurs LORRAIN et BERTRAND ont recensé les besoins de réfections des chemins communaux et établis une proposition de phasage des interventions en fonction du type de travaux à envisager :

- *Chemin de NIVORGES (environ 400m) : Remplissage des nids de poules, (scarificateur et niveleuse)*
- *Chemin de VALLOTE (environ 600m) : Remplissage des nids de poules*
- *Chemin de la POTENCE (environ 450m) : Comblement des nids de poules et broyages de la structure pour reprendre la couche de roulement.*
- *Chemin de la POUTIERE (environ 700m) : Nécessité de travaux plus profonds afin d'assurer la stabilité de la couche de roulement considérant les ruissellements importants sur ce chemin.*

Les membres du conseil actent ces nécessaires interventions. Il est proposé de statuer définitivement sur ce phasage lors d'un prochain conseil avec des devis d'entreprises pour chacune des interventions.

Il est également demandé ce jour de se pencher sur le financement de ces travaux à long termes avec, par exemple, la mise en place d'une taxe spéciale destinée aux usagers de ces chemins (forestiers, chasseurs etc...)

Concernant les forêts, Monsieur BERTRAND indique que le programme de coupe établi par l'ONF, et accepté par la commune en 2015 et 2016, a été bouleversé ces dernières années par les coupes rendues nécessaires pour faire face aux scolytes.

Aussi, la proposition de coupe pour l'année prochaine des parcelles 3 et 16 de l'ONF peut être acceptée par le conseil municipal sous réserve.

Il est nécessaire que l'ONF statue sur un nouveau programme de coupe réajusté considérant les décalages déjà constatés et les nouveaux problèmes sanitaires touchant certaines essences. Il est à craindre que certains arbres (hêtres et frênes) ne soient plus valorisables dans les prochaines années.

Par ailleurs, Monsieur BERTRAND précise que les plantations prises en charge par l'ANDRA devant être réalisées aux canaux pourraient être repositionnées sur les parcelles 19 et 21 considérant qu'une régénération naturelle a déjà débuté sur les parcelles initialement concernées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, de valider les propositions de l'ONF pour 2022 sous réserve de la prise en compte par l'ONF des points évoqués ci-avant et de l'organisation d'une réunion d'échange sur ceux-ci.

Pour cette réunion, la commune pourra également solliciter l'appui de l'association des communes forestières.

9) Recensement Projet Communal et GIP Objectif Meuse.

Le maire indique que le GIP Objectif Meuse, comme chaque année, réalise un recensement des projets communaux du secteur.

Le maire rappelle qu'au-delà des projets structurants et d'investissements lourds envisagés par le conseil (maison des associations en lieu et place du gîte, places du village, enfouissements de réseaux etc...), des points importants doivent être solutionnés :

- *Remise aux normes des bornes incendie*
- *Mur du ruisseau à conforter*
- *Charpente et couverture de l'église*

- *Toiture de l'atelier endommagée lors des dernières intempéries*
- *Poteau en pierre du pont de Salmagne*
- *Horloges de l'Eglise à réparer*
- *Réparation des jeux du city stade.*

Le maire indique que ces travaux doivent être priorisés avant l'engagement de nouveaux projets plus importants. Certains d'entre eux, de plus, posent des problèmes de sécurité.

Mrs BUSSEZ et RAULOT rappellent que les finances actuelles de la commune ne permettent pas dans tous les cas d'envisager de nouveaux emprunts considérant les déficits de fonctionnement déjà constatés.

Considérant ces points, les travaux ci-avant pourraient être soumis au GIP Objectif Meuse même s'il s'agit principalement de travaux de gros entretien renouvellement et non de projet.

Divers

** Le maire informe qu'il ne pourra assister à l'Assemblée Générale des Maires de Meuse qui aura lieu le 1^{er} décembre à 18h à Sampigny avec M. Joël GIRAUD, secrétaire d'état chargé de la ruralité, comme invité d'honneur et souhaite être remplacé pour avoir le maximum d'informations concernant les sujets traités lors de cette réunion. M. BUSSEZ propose sa candidature.*

** Le maire informe sa décision d'annuler les permanences du jeudi matin, du fait de l'ouverture plus fréquente du secrétariat et du peu de visites recensées depuis mai 2020.*

** Le maire indique qu'il a convié les maires de Salmagne et Culey, le 12/11/2021, membres du RPI, pour revoir la convention de l'école. Le maire de Géry est également invité en qualité d'adhérent, même si actuellement, Géry n'a plus d'enfants scolarisés à Loisey.*

** M. RAULOT fait remarquer que le panneau d'entrée du village en venant de Salmagne n'est pas réglementaire et qu'il serait nécessaire d'en commander un autre.*

** M. BERTRAND demande à ce que tous les documents soient transmis en même temps que la convocation au conseil, le maire prend acte de ce premier oubli, pour le règlement de location de la salle communale, et comprend son vote d'abstention sur le sujet.*

** Le Maire demande à ce qu'une date du prochain conseil soit décidée. Le 7 décembre 2021 est retenu.*

** Aurélien BUSSEZ, Samuel RAULOT et Nicolas BERTRAND proposent de maintenir l'édition de la gazette sous le format actuel et de la distribuer à tous les habitants. Tout en rappelant que d'autres outils Internet sont à la disposition des Loiséens (site internet loisey-meuse.fr, Page Facebook -Mairie de Loisey – 55, et Panneau Pocket).*

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, le maire lève la séance du conseil à 22H15